

# ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE FRÉVILLE-DU-GATINAIS



## DÉLIBÉRATION DU 11/04/2023 DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

### Nombre de membres :

En exercice : 7  
Présents : 6

### A l'unanimité

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2023, le 11 Avril à 18:00, le Bureau l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉTIER Antony, Président.

Date de convocation : 28/03/2023

Présents : M. MÉTIER Antony, M. DEQUATRE Myriam, M. PELLETIER Laurent, M. CROUM Jean-Louis, M. NICOLLE Baptiste, M. CHENAULT Yohann

Excusé ayant donné procuration : M. BÉZILLE Bruno à M. PELLETIER Laurent

Secrétaire : M. PELLETIER Laurent

### D\_AFR\_2023\_05 – Taxe foncière de remembrement 2023

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement,

- **reconduit** à 6 € l'hectare HT le montant de la taxe foncière de remembrement **2023**,
- **dit** que cette taxe est soumise au taux de T.V.A. de 20,00 %,
- **décide** de mettre en recouvrement, au cours de cette année **2023**, les taxes des propriétaires de :
  - Catégorie 1 : les propriétaires recevant une facture tous les ans,
  - Catégorie 2 : les propriétaires recevant une facture tous les 2 ans,
  - Catégorie 4 : les propriétaires recevant une facture tous les 4 ans.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
A Fréville-du-Gâtinais, le 12/04/2023  
Le Président,  
MÉTIER Antony

